



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

Objet :

**Subventions aux coopératives scolaires
Classe de découverte – Écoles du Clos Vinot
et de Viroy**

Date de convocation

05 février 2026

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260211-DEL2026015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Publication : 17/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Onze Février à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD,
Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON,
Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,
MM. DAUNAY, GABORET, BONCENS, BEAULIER, CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à Mme SAJET
Mme FOLY	Pouvoir à Mme BEDU
M. SALL	Pouvoir à M. LAVIER
Mme PLICHON	Pouvoir à M. GABORET
M. GORGEON	Pouvoir à Mme HUTSEBAUT

ABSENTS :

**M. FOURNEL
M. DESPLANCHES**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

BM/N°2026/15

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES - CLASSE DE DÉCOUVERTE – ÉCOLES DU CLOS VINOT ET DE VIROY

Monsieur le Maire expose

Par délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2016, la Ville a décidé que son intervention dans l'organisation des « *classes de découverte* » appelées « *sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée de catégories 2 et 3* » par les circulaires de l'Education Nationale, se limitera à une participation financière prélevée sur une enveloppe annuelle inscrite au budget primitif pour chaque école élémentaire et au vu d'un dossier de demande de subvention présentant le(s) projet(s) avec l'autorisation ou l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie.

Sont présentés les projets suivants :

1 / ECOLE DE VIROY : Reçu le 19/12/2025

- **2 classes de CM1** - 59 élèves – 2 enseignants – A partir de mois d'avril jusqu'en juin 2026
- **6 Séances par classe** – Thème principal : voile
- **Organismes prestataires** : AME NAUTIQUE
- **Coût TOTAL** : 2 592€ par classe soit 5 184€
- **Financement** : participation de l'AME : 288€ par classe soit 576€ - Subvention communale sollicitée à hauteur de 4 608€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 14 novembre 2025.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 4 608€ sur l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

2 / ECOLE DE VIROY : Reçu le 16/01/2026

- **3 classes de CM1 et CM2** - 78 élèves – 3 enseignants – 23 et 24 mars 2026
- **Projet en partenariat avec l'association « le prix des Incorruptibles »** qui a pour vocation d'apporter une aide aux enseignants, bibliothécaires et animateurs au profit de leurs lecteurs
- **1 Séance par classe** – Lecture autour de l'ouvrage « la tête dans le guidon » - Lecture publique de l'auteur et présentation écrite ou orale de l'œuvre - Liaison avec la 6^{ème}
- **Intervenant extérieur** : RUTER Pascal
- **Coût TOTAL** : 1 107,68€ - Abonnement pour les séries – Intervention de l'auteur – Bus pour liaison avec le collège
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 1 107,68€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 14 janvier 2026.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 1 107,68€ sur le solde des 10 017€ de l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

BM/N°2026/15

Suite 1

3/ ECOLE DE VIROY : Reçu le 19/01/2026

- **2 classes de CM2** - 54 élèves – 2 enseignants – 29 mai 2026
- **Projet : Découverte et Initiation au jeu de paume au château de Fontainebleau**
- **Intervenant extérieur** : DORTU Guillaume
- **Coût TOTAL** : 1 280€ - Visite – Activités - Transport
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 1 280€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 16 janvier 2026.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 1 280€ sur le solde des 8 909.32€ de l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

4/ ECOLE DE VIROY : Reçu le 19/01/2026

- **1 classe de CM1/CM2** - 28 élèves – 1 enseignant – 4 séances en juin 2026
- **Projet : Classe Poney** – Voltige – Pansage/soin – Parcours – Retour d'expérience par écrit
- **Intervenant extérieur** : Poney Club ARC EN CIEL
- **Coût TOTAL** : 1 072€ - Activités - transport
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 1 072€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 19 janvier 2026.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 1 072€ sur le solde des 7 629.32€ de l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

5/ ECOLE DE VIROY : Reçu le 16/01/2026

- **2 classes de CE2** - 48 élèves – 2 enseignants – Projet à l'année – 16 séances
- **Participation au projet** proposé par l'association Open AGRIFOOD qui œuvre pour « cultiver une meilleure alimentation ». Leur principal objectif porte sur **l'éducation à l'alimentation partout et pour tous**. Leur programme repose sur 4 piliers : **l'agriculture, la plantation, l'équilibre alimentaire et la cuisine**. Des frais seront engagés toute l'année en fonction des ateliers (Cuisine – Visite – Plantation – Conférence...).
- **Lieu** : A l'école – Ateliers cuisine
- **Frais** : Denrées alimentaires - Intervenant (Chef ROTA)
- **Coût TOTAL** : 850€
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 850€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 16 décembre 2025.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 850€ sur le solde des 6 557.32€ de l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

6/ ECOLE DE VIROY : Reçu le 28/01/2026

- **1 classe de CM1/CM2** - 28 élèves – 1 enseignant – 12 mai 2026
- **Projet : Découverte du château de Guédelon** – Visite et ateliers
- **Coût TOTAL : visite et ateliers** : 440€ - Transport : 460€ - Total : 900€
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 900€

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 21 janvier 2026.

Dans le cadre de ces projets, l'école élémentaire de VIROY sollicite la somme de 900€ sur le solde des 5707.32€ de l'enveloppe budgétée 2026 de 14 625 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

BM/N°2026/15

Suite 2

1/ ÉCOLE DU CLOS VINOT : Reçu le 17/12/2025

- **Projet classe DANSE ET SENSIBILISATION AU HANDICAP - 2 classes de CM1 et une classe de CE2/CM1 - 73 élèves – 3 enseignants – 1 intervenant danse (M TIROT Robin)**
- **Dates d'intervention** : 3 ateliers par classe répartis de janvier à avril 2026
- **Thème** : Sensibilisation au handicap par la danse – Restitution aux familles avec un spectacle
- **Coût TOTAL** : 1 200 € (Coût intervenant)
- **Financement** : Participation de la coopérative scolaire : 600€ - Subvention communale sollicitée à hauteur de 600 €

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 16 décembre 2025

Dans le cadre de ce projet, l'école du CLOS VINOT sollicite la somme de 600 € sur l'enveloppe proposée au budget 2026 de 14 400 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

La commission Éducation/Enfance a donné un avis favorable de principe sur les projets exposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur accord de principe de la Commission Education/Enfance ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser pour l'année 2026 :

- À la coopérative scolaire de l'école de VIROY une subvention de **9 817.68€** (Neuf mille huit cent dix-sept Euros et soixante-huit centimes) pour les projets de classe de découverte décrits dans l'exposé.
- À la coopérative scolaire de l'école du CLOS VINOT une subvention de **600 €** (Six cents Euros) pour le projet de classe de découverte décrit dans l'exposé.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET